

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

N° ____/MINFI/ITIE/C/SP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Yaoundé, le 06 Février 2020

COMPTE RENDU DE LA HUITIEME SESSION DU COMITE ITIE
DU 06 FEVRIER 2020

Le Comité ITIE s'est réuni le jeudi 06 février 2020 dès 15h30mn à l'hôtel Mont Febe, sous la présidence de Monsieur **Gabriel DODO NDOCKE**, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et Vice-président dudit Comité. Y prenaient part, les membres du Comité, les points focaux du Secrétariat Permanent, le personnel permanent et l'Administrateur Indépendant représentant le cabinet BDO Tunisie Consulting. Après les civilités d'usage et la vérification du quorum, le Président a déroulé les points inscrits à l'agenda de la session et sollicité le point de vue des Commissaires. Après quelques avis émis sur le sujet, concernant notamment le renvoi du premier point relatif à l'examen du projet de compte rendu de la session du 29 Janvier 2020, les points suivants sont définitivement inscrits à l'ordre du jour de la session et ventilés ainsi qu'il suit .:

- 1- Examen de la version pré-finale du rapport ITIE 2017 ;
- 2- Examen du projet de Code de conduite ; ;
- 3- Examen du projet de stratégie de communication ;
- 4- Divers.

I- EXAMEN DE LA VERSION PRE-FINALE DU RAPPORT ITIE 2017

Ladite version, soumise à l'adoption des Commissaires a fait l'objet d'un examen préalable au cours de la session du 29 janvier 2020. Interrogé par le Président du Comité, Monsieur SHULIKA BINLA, mandataire du groupe ad hoc chargé de relire ledit rapport, fait savoir que l'Administrateur Indépendant a essayé d'intégrer les observations qui lui ont été transmises. Pour celles des observations n'ayant pas été prises en compte, il signale que la version Word du rapport reçu et annoté sera mise à sa disposition.

Réagissant à la suite de Monsieur BINLA et sur réquisition du Président du Comité, Monsieur BOUZZAINE dit n'avoir aucune objection à intégrer les observations qui lui parviendront. Il précise néanmoins au sujet du point de la page 72 relatif à la canalisation de l'or que les chiffres qui ne sont pas tout à fait cohérents, lui ont été communiqués par le processus de KIMBERLEY. Il signale, au sujet des recommandations de 2017 que le rapport annuel d'avancement de l'exercice 2016 est disponible contrairement à celui de 2017. Il a apporté des éclairages suites aux interrogations concernant notamment la différence entre les chiffres du rapport et le TOFE, les écarts supposés dans les données de la douane et la question de la parité homme-femme au sein du Comité.

S'exprimant sur la parité homme-femme au sein du Comité, l'Administrateur Indépendant précise que ce n'est pas une problématique qui concerne le Cameroun seul et que c'est une exigence vers laquelle tous les pays de mise en œuvre devront tendre à terme avec les renouvellements à venir au sein des groupes multipartites.

Quant aux disparités de chiffres dans le rapport et dans le TOFE, il signale que la source des informations est la même. Le problème pourrait donc être le décalage entre la période de reporting et la période d'effectuation des opérations matérielles qui subissent entre temps des audits et des certifications.

Quant aux données de la douane, il fait remarquer qu'elles sont intégrées dans le système informatisé depuis 2019 et que le problème reste celui de la mise à disposition des factures définitives pour une réconciliation des valeurs.

A l'issue des débats et des éclairages faits par l'Administrateur Indépendant ainsi que les membres du Comité concernés par les questions débattues, le Comité décide d'adopter le rapport ITIE pour l'exercice 2017 et recommande sa publication dans le site du Comité conformément à la Norme ITIE.

II- EXAMEN DU PROJET DE CODE DE CONDUITE DU COMITE

En sa session du 29 janvier 2020, le groupe ad hoc chargé de proposer un projet de Code de conduite du Comité ITIE Cameroun avait reçu pour mandat de revoir sa copie, qui en sa forme ne respectait pas certaines exigences rédactionnelles en la matière. La mouture révisée dudit projet est présentée à la demande du Président du Comité par Monsieur NDOUOP NJIKAM Ibrahim, team leader du groupe ad hoc commissionné à cet effet. Il donne la substance du projet de Code qui repose sur vingt-deux articles articulés dans quatre sections.

Sa présentation donne lieu à une foultitude d'interventions tant sur le fond que sur la forme. Les Commissaires apprécient mieux cette mouture comparativement à celle du

29 janvier 2020. Sur le fond, les observations des uns et des autres sont relevées et les Commissaires qui ne sont pas en mesure d'en faire séance tenante promettent de les faire parvenir dans les meilleurs délais par voie électronique ou épistolaire.

Après les échanges enrichissants sur le projet de Code de conduite en débat, le Comité décide de l'adopter et de l'implémenter pendant une période probatoire à l'issue de laquelle sa substance pourrait être revue.

III- EXAMEN DU PROJET DE STRATEGIE DE COMMUNICATION

En guise de rappel, Madame le Secrétaire Permanent, interpellée sur ce point renseigne que le Conseil d'Administration qui va se prononcer la semaine prochaine sur la demande de report introduite par le Cameroun, devra trouver dans le dossier Cameroun, aussi bien le rapport ITIE 2017, le Code de conduite que la stratégie de communication. Le projet de stratégie de communication, transmis aux Commissaires le 05 février 2020 *« est de bonne qualité et respecte les canons en matière de communication, le plus important étant ce que nous allons faire et non l'état des lieux »*, pour reprendre Monsieur Blasius NGOME, représentant de l'UJC au sein du Comité. Il clôture son propos en suggérant que le document soit adopté en l'état. Messieurs KOUNG et BINLA rejoignent la position exprimée par Monsieur NGOME.

A la demande du Président du Comité, le projet de stratégie de communication est présenté par Mme AHOUBE, responsable de la communication au sein du Comité. Après quoi, le Comité décide de l'adopter en l'état, sous réserve des observations attendues au plus tard le 12 février 2020.

Aucun point n'étant inscrit en divers, le Président du Comité a remercié l'ensemble des parties prenantes et les a invité à prendre part au même lieu, à la cérémonie officielle de présentation du rapport ITIE 2017 au public. Il a clôturé la session à 18h45mn. /-

Le Rapporteur de séance

Le Président du Comité

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

N°-----/MINFI/ITIE/C/SP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Yaoundé, le 06 Février 2020

RESOLUTIONS DE LA HUITIEME SESSION DU COMITE ITIE
DU 06 FEVRIER 2020

Le Comité ITIE Cameroun, siégeant en sa session du 06 février 2020, décide :

- 1- d'adopter le rapport de la conciliation ITIE pour le compte de l'exercice 2017 ;
- 2- d'adopter le Code de conduite du Comité ITIE Cameroun ;
- 3- d'adopter la stratégie de Communication du Comité ITIE Cameroun.

Le Président du Comité,